



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **18 JAN. 2024**
N°2023-194

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi sept décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Vœu relatif au maintien de l'établissement public de soins psychiatriques de l'hôpital Saint-Maurice, déposé par le groupe Champigny écologique et solidaire auquel s'associent les élus Yvon Lurier, JJ Mailler, M. Sy

Rapporteur : Mme CAPORAL et Mme MASMOUDI-LAJNEF

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE **conseillers municipaux délégués** Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme ABCHICHE (donne procuration à M. CHATAUD), Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme PARLOUAR), Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. PICOT), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. SOLARO, Mme ADOMO

Secrétaire de séance : M. LATRONCHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 46

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Conseil Municipal de Champigny sur Marne du 13 décembre 2023

**Vœu relatif au maintien de l'établissement public de soins psychiatriques de l'hôpital Saint-Maurice,
déposé par le groupe Champigny écologique et solidaire auquel s'associent les élus Yvon Lurier, JJ Mailler, M. Sy....**

Considérant que les Hôpitaux de Saint-Maurice (94) accueillent des patients du territoire Paris Est Marne et Bois au sein de ses unités de soins psychiatrique ;

Considérant que les locaux, pourtant classés au patrimoine national, n'ont pas bénéficié des moyens nécessaires pour leur réhabilitation, malgré les alertes répétées des soignant-es et élu-es, rendant le lieu dans un état de vétusté indigne de l'exercice des professions médicales dans de bonnes conditions ;

Considérant le projet immobilier porté par la direction de l'ARS de louer par un bail emphytéotique de 50 ans près de la moitié des Hôpitaux de Saint-Maurice (94) à un tarif particulièrement avantageux à des promoteurs immobiliers pour un projet lucratif, et la construction d'un nouveau bâtiment hospitalier sur un terrain boisé et véritable poumon du tissu urbain local ;

Considérant que cet espace abrite une riche biodiversité ;

Considérant la menace, liée à ce projet, de suppression de plus de 240 emplois d'agent-es hospitaliers en quatorze ans, soit 8 % des effectifs des hôpitaux de Saint-Maurice ;

Considérant que les personnels soignants insistent sur l'intérêt pour les patient-es et les usager-es de bénéficier d'un cadre architectural adapté, auquel répond les bâtiments menacés de location à des promoteurs immobiliers, modèle des bâtiments de soins psychiatriques à l'international ;

Considérant qu'une personne sur quatre sera touchée par des troubles psychiques au cours de sa vie, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et qu'aujourd'hui dans le département du Val de Marne il est difficile de mobiliser suffisamment de places en psychiatrie pour couvrir les besoins ;

Considérant la poursuite des vagues de fermetures de lits imposées ces dernières années, malgré l'impact des années « Covid », amoindrissant la capacité d'accueil de nombreux établissements de la région et singulièrement au sein du Pôle de psychiatrie des Hôpitaux de Saint Maurice qui accueillent des patient-es du 94 ;

Considérant que le secteur privé, par l'intermédiaire de l'opérateur Clinalliance, hautement subventionné en particulier par la Région Île-de-France, propose une offre de soins en complète inadéquation avec les besoins des patient-es du secteur, et souvent non pris en charge par l'assurance maladie ;

Considérant que la souffrance au travail induite par ce projet accélère les départs des agents hospitaliers, particulièrement vers le privé, aggravant encore la situation de l'hôpital public ;

Considérant les menaces que représente ce projet immobilier par la Direction des Hôpitaux de Saint-Maurice et la Mairie de Saint-Maurice font peser sur qualité des soins et des conditions de travail ainsi que sur l'environnement.

Considérant l'impact écologique de ce projet, en totale opposition avec les principes environnementaux énoncés dans le PLU et le PADD de Saint-Maurice;

Considérant les solutions alternatives portées par le personnel, le collectif pour l'avenir des hôpitaux de Saint-Maurice et des Murets,

Sur proposition des élus du groupe Champigny écologique et solidaire, les élus Yvon Lurier, JJ.Mailler, M. Sy réunis en Conseil Municipal à Champigny sur Marne, le 13 décembre 2023 souhaitent que

- le maire de Champigny sur Marne interpelle l'Agence régionale de santé au sujet des menaces que représente le projet immobilier exposé par le Conseil national d'Investissements en Santé pour l'hôpital public Saint Maurice et pour ses patient-es, et d'un nécessaire projet de financement de réfection des locaux mené en lien avec les personnels de santé et au bénéfice des patient-es.
-
- Le maire de Champigny interpelle le conseil de territoire sur les contradictions entre ce projet et les exigences formulées dans le PADD et demande de retirer du PLUI, l'OAP sectorielle St Maurice, en vue d'une révision du projet.

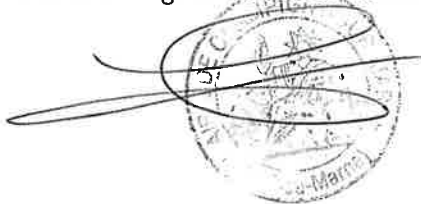
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

37 votes contre dont 9 procurations (Mme ABCHICHE, Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)

9 votes pour, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE M. MAILLER, M. SY

REJETTE le vœu ci-dessus présenté par le groupe Champigny écologique et solidaire auquel s'associent les élus Yvon Lurier, JJ Mailler, M. Sy, respectivement élus et groupe appartenant à la minorité au sein du Conseil municipal

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Monsieur Patrice LATRONCHE
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **18 JAN. 2024**
Publication, le **18 JAN 2024**
Certifié exécutoire
Le Maire

